

N°	4	2	7
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p><b>OBJET :</b></p> <p>- Etat de charge des services et positionnement sur les missions de l'Institution au titre de 2015</p>	<p>L'an deux mil quinze</p> <p>Le mercredi 18 février 2015, 14h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LE VERN.</p> <p>Étaient présents ce jour : Mme LE VERN, M. DESTRUEL, M. RÉGNIER.</p> <p>Absents excusés : Mme DE WAZIERS, Mme HUREL (pouvoir à Mme LE VERN), Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. BIENAIMÉ, M. DAVERGNE, M. DECORDE M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE., M. MAQUET, M. PATIN.</p>
<p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b></p> <p>10 février 2015</p>	<p><b><u>- Etat de charge des services et positionnement sur les missions de l'Institution au titre de 2015</u></b></p> <p>Avec deux départs et un seul recrutement d'envisagé, Mme la Présidente explique que les missions de l'EPTB doivent être revues. Compte tenu de la forte mobilisation prévue en 2015 sur la transformation en syndicat mixte de l'Institution et sur la fin du SAGE, il est proposé aux membres du Conseil d'arrêter certaines missions.</p>
<p><b>NOMBRE DE DELEGUES :</b></p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 3</p> <p>Votants 5</p>	<p><i>A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration autorisent Mme la Présidente à prendre toutes dispositions pour:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- arrêter les missions d'animation et de développement de la pêche sur le bassin,</li> <li>- réduire au minimum les animations "nature" puisqu'elles sont prises dorénavant dans le cadre de la CPO,</li> <li>- arrêter les avis sur les certificats d'urbanisme et permis de construire rendus, côté 76, aux Bureaux des autorisations d'urbanisme. Néanmoins et compte tenu de l'influence du SAGE en matière d'urbanisme, un courrier d'explication aux services de l'Etat comme aux communes et aux intercommunalités leur sera adressé pour expliquer le recentrage de l'EPTB Bresle sur l'accompagnement des communes à l'élaboration de leurs documents d'urbanisme,</li> <li>- ralentir le démarchage et le lancement d'études hydrauliques de sous-bassins supplémentaires compte tenu des moyens humains</li> <li>- éventuellement arrêter l'animation Natura 2000 si les financements au titre de cette animation n'étaient pas suffisants.</li> </ul>

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat : 26/02/15

Acte exécutoire le : 26/02/15

la Présidente de l'Institution

Marie LE VERN INTERDEPARTEMENTALE

OISE/SEINE-MARITIME/SOMME

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BRESLE

10 rue de la République - 60200 AUMALE

Tel : 02 35 17 41 56 - Fax : 02 35 17 41 56

www.eptb-bresle.com

**REÇU LE**

**- 2 MARS 2015**

**SOUS-PREFECTURE  
DE DIEPPE**

**Pour extrait conforme,  
la Présidente de l'Institution,**

**Marie LE VERN**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE

OISE/SEINE-MARITIME/SOMME

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BRESLE

10 rue de la République

60200 AUMALE

Tel : 02 35 17 41 56 - Fax : 02 35 17 41 56

www.eptb-bresle.com